



TOURNOI RÉGIONAL
DU TT BEAUVAIS
SAMEDI 8 FEVRIER 2025
RÈGLEMENT



Article 1 : L'association "TT BEAUVAIS" organise le **08/02/2025** son **1^{er} tournoi régional homologué**, sous le n°2039/2024-R, au Gymnase Corot, 10 rue Louis Roger, à Beauvais (60000), sous la responsabilité du juge-arbitre M. Julien LAPERSONNE (JA2 SPIDD).

Article 2 : Le tournoi est ouvert à tous les **licenciés compétition de la Ligue Hauts-de-France**, dont la licence est validée au moment de l'inscription, et mentionne un certificat médical présenté (à défaut celui-ci sera demandé par le juge-arbitre).

Article 3 : La compétition se déroulera sur **16 tables** homologuées, avec des balles plastiques fournies par le club.

Article 4 : Le tournoi comporte **6 tableaux** (voir ci-dessous le détail des horaires et récompenses). Chaque participant peut s'inscrire à un **maximum 2 tableaux** de simple, les droits d'inscription étant fixés à **7€ par tableau**. Chaque tableau est **limité à 48 joueurs**.

Article 5 : Les inscriptions devront s'effectuer auprès de Sébastien Moussier, par email (moussesebping@gmail.com) ou par téléphone (06.74.94.84.69).

Les règlements des droits de participation pourront se faire sur place ou au moment de l'inscription.

Les inscriptions seront closes la veille du tournoi à 14h00, heure à laquelle seront effectués la constitution des poules et les tirages au sort des différents tableaux.

	A	B	C	D	E	F
	500 à 699	500 à 999	500 à 1299	500 à 1599	500 à 1899	Open
Fin du pointage	8h00	11h00	9h00	12h00	10h00	14h00
Début du tableau	8h30	11h30	9h30	12h30	10h30	14h30

Article 6 : Les organisateurs ont fixé les dotations ci-dessous pour un total de 1050€, qui pourront être modifiées selon le nombre de participants de chaque tableau :

Tableaux	Vainqueur	Finaliste	Troisième	Quatrième
A	40 €	25 €	15 €	lot
B	50 €	35 €	15 €	lot
C	60 €	45 €	25 €	lot
D	80 €	65 €	30 €	lot
E	100 €	75 €	40 €	lot
F	200 €	100 €	50 €	lot

Article 7 : Le **pointage devra être fait au moins 30 minutes avant l'horaire de début** du tableau. Le scratch sera prononcé 15 minutes après l'appel.

Article 8 : Pour chaque tableau, des **poules de 3** seront organisées, avec **2 joueurs qualifiés** par poule. La compétition se déroulera ensuite par **élimination directe**, les **places 3 et 4 se disputant pour chaque tableau**. Toutes les parties se jouent **au meilleur des 5 manches**.

Article 9 : Il n'y aura pas d'interruption lors du tournoi. Une buvette avec restauration rapide se tiendra dans l'enceinte du gymnase pendant toute la durée de la compétition.

Article 10 : Une tenue et un esprit sportif seront de rigueur. Dans le cas contraire, les organisateurs, en accord avec le juge-arbitre, se réservent le droit d'exclure tout joueur du tournoi.

Article 11 : Les organisateurs déclinent toutes responsabilités en cas de perte, de vol ou d'accident pouvant intervenir lors de ce tournoi.
En cas de détérioration de matériel, les frais de réparation seront supportés par le ou les auteurs.

Article 12 : En s'inscrivant à ce tournoi, les participants ou leurs représentants légaux s'engagent à respecter ce présent règlement, et autorisent les organisateurs à diffuser des photos et des vidéos individuelles ou collectives prises lors de la compétition, sauf si ces joueurs ou représentants légaux en expriment leur refus manuscrit avant le début du tournoi.

Article 13 : Les organisateurs, en accord avec le juge-arbitre, pourront apporter au présent règlement toutes les modifications jugées utiles et nécessaires au bon déroulement du tournoi. Les décisions du juge-arbitre, en application avec les règlements de la FFTT, seront sans appel.